



Le CESE et la Turquie

REX
Relations
extérieures



Comité économique
et social européen

Comité consultatif mixte (CCM) UE-Turquie

Le 16 novembre 1995, le CESE a décidé de créer le comité consultatif mixte (CCM) de la société civile UE-Turquie sur la base du mandat qui lui a été confié dans l'accord d'Ankara, qui indique que:

«le Conseil d'association prend toutes mesures utiles afin de faciliter la coopération et les contacts nécessaires entre [le Parlement européen] ainsi que le Comité économique et social [européen] et les autres organes de [l'UE], d'une part, et le Parlement turc et les organes correspondants de la Turquie, d'autre part».

Le CCM fonctionne depuis lors comme un instrument visant à encourager **l'interaction entre les acteurs économiques et sociaux de la société civile organisée de l'UE et de Turquie. Depuis 2005, il assure le suivi des négociations d'adhésion.**

Le comité consultatif mixte UE-Turquie se compose de membres du CESE et de représentants de la société civile organisée turque. Ses membres sont sélectionnés sur une base égalitaire parmi trois catégories d'organisations de la société civile: les organisations d'employeurs, les syndicats et divers groupes d'intérêt, tels que les organisations de consommateurs ou d'agriculteurs, les universités, les ONG, etc.

Ils se réunissent à tour de rôle à Bruxelles et en Turquie pour discuter de différentes questions d'intérêt commun pertinentes pour la société civile. **L'objectif principal est de garantir la participation de la société civile organisée au processus des négociations d'adhésion.** Les membres du CCM passent en revue les différents chapitres ouverts, analysent les conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE, rencontrent les autorités de Turquie et de l'UE et formulent des recommandations.



Le CCM: promoteur du dialogue avec la société civile

Le CCM a également pour mission de **promouvoir le débat public en Turquie et la sensibilisation aux droits et obligations inhérents à l'adhésion à l'UE, ainsi que de faciliter le processus de renforcement des institutions et la consolidation des organisations de la société civile dans ce pays.** Il constitue également une plateforme qui permet aux représentants de l'UE de se familiariser avec les structures sociales et l'impact économique et social des réformes en Turquie.

Dans le cadre de ses réunions, **le CCM organise également des auditions publiques sur différents sujets afin d'inclure un large éventail d'avis dans ses recommandations.**

Le rôle du CCM est aussi de permettre aux représentants turcs de se familiariser avec le processus consultatif en vigueur au sein de l'UE et, plus généralement, avec le dialogue social et civil de l'UE.

Le CCM: travaux communs et réalisations

Au cours de l'année, des rapports sur différents sujets sont élaborés et examinés conjointement par les membres européens et turcs du CCM. Un large éventail de sujets ont déjà été traités, tels que la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de recherche et de développement, l'économie informelle, l'emploi des jeunes, les droits syndicaux en Turquie, les droits de la femme, la migration et la crise des réfugiés, la santé et la politique des consommateurs, etc.

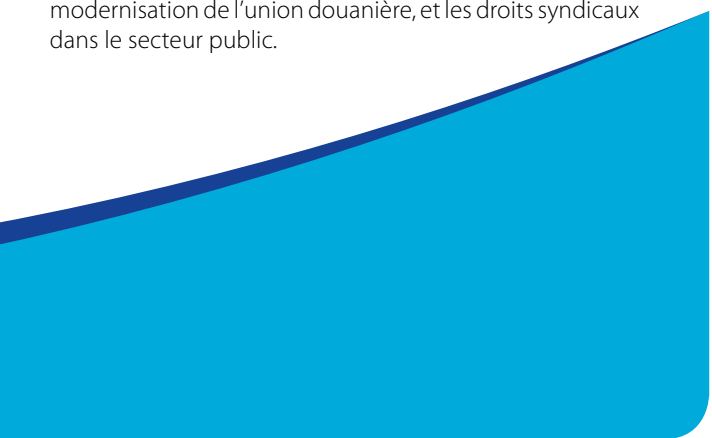
Certains sujets, tels que les relations entre l'UE et la Turquie et la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, l'économie turque et l'évolution des rapports économiques UE-Turquie, ainsi que les questions sociales et l'emploi figurent souvent à l'ordre du jour. Les droits et l'emploi des femmes, la question de la migration et de l'intégration

des réfugiés syriens sur le marché du travail (fondée sur les missions d'information relatives à la situation des réfugiés menées par le CESE dans 11 États membres de l'UE et en Turquie) ainsi que les droits du travail ont fait l'objet de récentes discussions.

En ce qui concerne les **droits des femmes** et l'emploi des femmes, le CCM considère que l'émancipation sociale et économique des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans les différentes politiques sont cruciales, et que la possibilité pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale constitue un moteur de croissance. Le CCM précise que l'égalité d'accès au marché du travail constitue l'une des pierres angulaires de l'indépendance économique des femmes et de leur participation à la vie publique. Il convient de faciliter et d'accroître l'accès à l'inclusion numérique et financière, tout en appuyant davantage l'entrepreneuriat féminin.

Sur la question de la **migration**, les membres du CCM ont salué les efforts déployés par la Turquie et ont exprimé le point de vue selon lequel le défi des migrations en Méditerranée orientale doit être relevé conjointement par l'UE et la Turquie. L'amélioration des politiques d'intégration de toutes les personnes qui ont présenté une demande de protection juridique en Turquie repose sur la garantie de l'accès au marché du travail.

En matière de **droits du travail**, le CCM a souligné, lors de sa réunion de juillet 2017, que des mesures et politiques devaient être mises en œuvre pour promouvoir les droits fondamentaux du travail et des conditions de travail décentes, dans le respect des conventions fondamentales de l'OIT. L'importance de favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle a également été soulignée. Les thèmes de discussion en 2018 étaient notamment la crise des réfugiés, une possible modernisation de l'union douanière, et les droits syndicaux dans le secteur public.



Au cours de chaque réunion, une déclaration commune est rédigée afin de souligner les points de vue de la société civile sur des questions économiques et sociales cruciales. **Cette déclaration est envoyée aux autorités de la Turquie et de l'UE.** Des représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne, de la commission parlementaire mixte UE-Turquie, du Comité des régions et des autorités turques sont également invités aux réunions afin de les tenir informés des travaux du CCM.

Rapports relatifs à la Turquie

- Le rôle de la Turquie dans la crise des réfugiés (2018)
- Renforcement des relations commerciales bilatérales entre l'UE et la Turquie et modernisation de l'union douanière (2016)
- L'intégration des réfugiés syriens sur le marché du travail (2016)
- Note de consultation conjointe concernant le projet de loi sur l'établissement et les missions du Conseil économique et social de Turquie (2015)

Les rapports sur les différents thèmes ainsi que les déclarations communes du CCM sont disponibles sur le site internet du CESE:

www.eesc.europa.eu/en/tags/turkey





Comité économique
et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2020-91-FR

www.eesc.europa.eu

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Unité Relations extérieures du CESE
Turkey@eesc.europa.eu

© Union européenne, 2020
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



Print
QE-02-20-776-FR-C
ISBN 978-92-830-5034-6
doi:10.2864/791148

Online
QE-02-20-776-FR-N
ISBN 978-92-830-5035-3
doi:10.2864/55060

FR